



Le Poulainvillois

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

- Mardi 11h -12h30
14h-16h30
- Mercredi 10h-12h
- Jeudi et Vendredi de
11h à 12h30
- Samedi 10h à 12h

Téléphone mairie :

03.22.43.26.16

03.60.12.29.55

m.caridroit@amiens-metropole.com

blandurel@ville-poulainville.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

-Lundi au vendredi de 11 h
à 15h00.

-Samedi de 10h30 à 12h.

Edito.	1
Réunion de conseil municipal du 25 mai et du 08 juin 2020.	2-3-4-5
La vie municipale.	6-7
La vie associative.	8
Coupons-réponse	9

ÉDITO

Après plusieurs semaines d'incertitudes, les pouvoirs publics ont autorisé les listes élues dès le premier tour, lors du scrutin du 15 mars, à tenir leur conseil municipal d'investiture.

A Poulainville, ce conseil s'est tenu le lundi 25 mai, à huis-clos, et dans le respect des règles sanitaires toujours en vigueur.

Claude Vitry conserve ses fonctions de premier magistrat.

Christian Hembert, adjoint, a la charge de la voirie, des bâtiments et du personnel technique, de la sécurité, des sports et loisirs. Monique Domont, adjointe, est chargée des affaires scolaires et sociales et du personnel associé. Jean-Pierre Pardoux, adjoint, a la délégation de la communication, de l'environnement, du fleurissement, des chemins ruraux et de l'organisation des fêtes et cérémonies.

Malgré toutes les difficultés que génère l'actuelle pandémie, notre plus profond désir est de poursuivre et plus encore, de réaliser les engagements et objectifs que nous nous sommes fixés pour l'avenir et le bien être à Poulainville.

Différentes commissions communales ont été créées lors du conseil municipal du 08 juin dernier. Les Poulainvillois intéressés pour s'investir dans l'une d'entre elles, peuvent se faire connaître à la mairie (coupon-réponse dans ce bulletin).

Nous vous remercions encore de la confiance que vous avez bien voulu nous accorder. Nous mettrons à votre service toute notre énergie et nos compétences pour que Poulainville conserve la qualité de vie et continue à se développer en procurant le meilleur à ses habitants.

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020**Réunion à huis-clos**

Conformément à l'article L2121-18 du CGCT ; il a été précisé dans la convocation du 14 mai 2020 que la réunion se tiendrait à huis-clos pour assurer la sécurité sanitaire.

Le conseil municipal, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, ont approuvé la réunion à huis-clos.

En tant que Maire sortant, Monsieur Claude VITRY désigne la doyenne des conseillers comme Présidente de séance, en l'occurrence Madame DUTILLOY Lucette.

Madame Lucette DUTILLOY propose de nommer Madame HULIC Céline comme secrétaire de séance, et Monsieur SERE Eddy comme assesseur chargé de veiller au bon déroulement des élections.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du Maire de Poulainville.

Nombres de votants : 15 - Bulletin (s) blanc(s) ou nul(s) : 0 - Suffrages exprimés : 15

Résultat du scrutin : Claude VITRY : 15 voix

Le Conseil Municipal décide d'élire Monsieur Claude VITRY, en tant que Maire de Poulainville.

Création des postes d'Adjoints au Maire

Conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine le nombre d'Adjoints au Maire, sans que le nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Pour la commune de Poulainville, le nombre maximum d'Adjoints est de 30% de 15 soit 4 (résultat arrondi à l'entier inférieur).

Il est demandé au conseil municipal de déterminer le nombre d'Adjoints. Le Maire propose au conseil municipal de fixer à 3 le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de présentation, décide de fixer à 3 le nombre d'Adjoints. Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des Adjoints au Maire.

Nombre de votants : 15 - Bulletin (s) blanc(s) ou nul(s) : 0 - Suffrages exprimés : 15

Résultat du scrutin : 15 voix pour Christian HEMBERT - Monique DOMONT - Jean-Pierre PARDOUX.

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de présentation et le résultat du scrutin, décide de nommer Adjoints au Maire, les membres du Conseil Municipal suivants :

✓ Monsieur Christian HEMBERT

✓ Madame Monique DOMONT

✓ Monsieur Jean-Pierre PARDOUX

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020**Réunion à huis-clos**

Conformément à l'article L2121-18 du CGCT ; il a été précisé dans la convocation du 29 mai 2020 que la réunion se tiendrait à huis-clos pour assurer la sécurité sanitaire. Le conseil municipal, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, ont approuvé la réunion à huis-clos.

Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont la possibilité de déléguer un certain nombre d'attributions au Maire, et ce, pendant toute la durée du mandat. Ces 27 délégations permettent de simplifier la gestion des affaires de la commune.

Délégation des fonctions accordées par le Maire aux Adjointes

Monsieur le Maire a le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal.

Délégations sont données à :

Monsieur HEMBERT Christian pour la gestion du personnel technique, la gestion de la voirie et bâtiments communaux, la gestion des loisirs, sports, cultures et associations, la gestion de la défense.

Madame DOMONT Monique pour la gestion des affaires scolaires et le personnel associé, le périscolaire, les affaires sociales.

Monsieur PARDOUX Jean-Pierre pour la gestion de la communication interne et externe, de l'environnement et des chemins ruraux, des fêtes et cérémonies, du fleurissement et des illuminations.

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire indique que l'indemnité versée au Maire et aux Adjointes est plafonnée par un taux sur la base de l'indice brut 1027 (valeur : 3889.40 €) :

Le barème des indemnités de fonction pour la strate de population de Poulainville s'élève comme suit :

Indemnité du Maire : 51.6 % de l'indice brut

Indemnité des Adjointes : 19,8% de l'indice Brut

Le Conseil Municipal décide avec effet au 25 mai 2020 d'affecter ces pourcentages et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Attribution de la prime exceptionnelle COVID 19.

Le Maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Poulainville au profit des agents mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19 pour assurer la continuité des services publics, cette prime est modulée en fonction de la durée de la mobilisation des agents et sera répartie comme suit :

La prime de 1000 euros sera attribuée à deux agents techniques, la prime de 660 euros sera attribuée à deux agents administratifs et deux agents techniques, la prime de 330 euros sera attribuée à un agent administratif.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire le crédit de 4970 euros au budget communal.

Délibéré à 9 voix POUR - 6 voix CONTRE

Vote des taxes

Le taux des taxes de l'année 2019 est maintenu. :

- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 21 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.63 %

Voté à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2020

Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et investissement s'équilibrent de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 1 075 871.96 €	Dépenses : 2 249 467.83 €
Recettes : 1 075 871.96 €	Recettes : 2 249 467.83 €

Le Budget Primitif 2020 est présenté sous forme schématique en page suivante.

Le budget 2020 est caractérisé par 4 points importants :

- Une diminution importante des recettes fiscales (28%)
- Des investissements importants (maison de santé, école, voirie)
- Un montant de subventions d'investissement de 432 876 €
- La contraction d'un emprunt de 300 000 €

Voté à l'unanimité.

Modification des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2020

Dans le cadre de l'Article 16 de l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie du COVID 19 de soutenir l'économie locale, il est proposé au Conseil Municipal, une réfaction de 50 % des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2020.

Délibéré à 14 voix POUR - 1 voix CONTRE

LA VOIE PUBLIQUE N'EST PAS UN GARAGE

La mécanique sauvage sur des parkings publics ou privés devient récurrente.

Nous rappelons que cette pratique de mécanique dite "sauvage" sur véhicule roulant à moteur est interdite sur la voie publique. Le contrevenant s'expose à des sanctions prévues par le code pénal, le code de la voirie routière et le code de l'environnement. Les véhicules concernés pourront également faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

BUDGET PREVISIONNEL 2020

POULAINVILLE - BUDGET PREVISIONNEL 2020

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019		402 016.96	REPORT EXERCICE PRECEDENT 2019		442 032.87
Charges à caractère général	434 550.00		Remboursement d'emprunt	62 175.51	
Charges de personnel	330 350.00		Immobilisations incorporelles	15 224.75	
Atténuations de produits	2 500.00		Fonds de concours	544 962.80	
Autres charges de gestion	76 000.00		Immobilisations corporelles	150 293.31	
Dépenses imprévues	2 249.88		Immobilisations en cours	1 472 207.46	
Virement investissements	164 439.08				
Charges financières	14 000.00				
Charges exceptionnelles	6 000.00				
Opérations d'ordre entre sections	45 783.00		Opérations d'ordre entre sections	4 604.00	
Produits de services		59 600.00	Dotations fonds divers réserves		844 336.48
Impôts et taxes		544 618.00	dont excédent 2019: 537 336,48 €		
Dotations et participations		50 028.00	Subventions d'investissements		432 876.40
Autres produits de gestion		15 000.00	Emprunts		320 000.00
Produits financiers		5.00	Virement de la section fonctionnement		164 439.08
Opérations d'ordre entre sections		4 604.00	Opérations d'ordre entre sections		45 783.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 075 871.96	1 075 871.96	TOTAL INVESTISSEMENTS	2 249 467.83	2 249 467.83

Rappel résultat 2019 => Excédent de fonctionnement: 939 353,44 € ; fonctionnement 2020: 402 016,96 € ; investissement 2020: 537 336,48 €

LA VIE MUNICIPALE

COMMISSIONS COMMUNALES : VOUS POUVEZ VOUS INVESTIR

Lors de la réunion de conseil municipal du 08 juin, différentes commissions ont été constituées. Certaines d'entre elles sont ouvertes aux habitants non élus de Poulainville souhaitant s'investir dans les activités communales. C'est le cas des commissions suivantes :

- Affaires sociales - Scolaires - CLSH
- Jeunesse - Sport - Associations
- Culture - Loisirs
- Bâtiments communaux - Voierie
- Environnement - Fleurissement - Chemins ruraux
- Fêtes et Cérémonies - Illuminations
- Communication

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en renvoyant, avant le 30 juin, le coupon-réponse qui se trouve en dernière page.

UN GRAND MERCI

Nous remercions le papa d'élèves de l'école, responsable d'une société spécialisée. Il assure chaque jour et gracieusement depuis le 11 mai et jusqu'aux vacances, la désinfection des classes pour la sécurité de vos enfants.

UNE BONNE ADRESSE POUR UNE BONNE QUALITÉ DE DISTRIBUTION

La normalisation de l'adresse contribue à une meilleure qualité de vie pour les citoyens. Elle permet une amélioration de services rendus :

- Elle facilite une bonne distribution postale et communale.
- Elle offre une chance supplémentaire d'accessibilité aux services d'urgence de soins et secours.
- Elle facilite la livraison de marchandises à domicile.
- Elle améliore, pour les personnes âgées, l'accès aux services à domicile.

Une bonne adresse se concrétise par l'inscription du numéro de domicile et du nom des habitants sur la boîte aux lettres.

ALERTE A LA CHENILLE URTICANTE

La chenille processionnaire du chêne, appelée également chenille urticante est observée à Amiens et ses environs. Poulainville est concerné.



Lors de contacts directs avec les nids et chenilles, les poils urticants peuvent provoquer des troubles graves : oedèmes, accidents oculaires, vertiges ... qui imposent un passage chez le médecin. Des animaux peuvent également être concernés et il est nécessaire de consulter un vétérinaire. Il est recommandé aux habitants d'être vigilants aux abords des chênes.

En cas de problème, contactez une société de désinsectisation. Les propriétaires des arbres concernés sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour éradiquer les colonies.

LA VIE MUNICIPALE

ENTRETIEN DES HAIES : RESPECTEZ VOS VOISINS ET LA VOIE PUBLIQUE

Avec les températures élevées de ces dernières semaines, la croissance des arbustes a souvent été rapide. Certains trottoirs de Poulainville ainsi que des portions de chemins du tour de ville sont devenus impraticables, voire inaccessibles. Merci de respecter vos voisins ou les passants en taillant rapidement vos haies ou arbustes en bordure de propriété. Pour plus d'informations sur vos droits et vos devoirs : service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614. Ci-contre, un tronçon de chemin de tour de ville bien entretenu : un exemple à suivre !



RAPPEL REGLEMENTANT LE BRUIT : ARRETE MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, tels tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou tout dispositif bruyants ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



UN 8 MAI PARTICULIER

Crise sanitaire oblige, la cérémonie s'est tenue en comité très réduit. 2 gerbes ont été déposées en présence du Maire, des Adjointes et de René Pierre-Louis, Président des anciens combattants. C'est dans ces mêmes conditions que se déroulera la commémoration de l'Appel du 18 juin.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Courant 2019, le jury régional de fleurissement des Hauts de France a attribué une première fleur à Poulainville pour son fleurissement remarquable.

La motivation des habitants est un critère important pour la sélection. Les Poulainvillois souhaitant participer au concours communal des maisons fleuries sont priés de se faire connaître en renvoyant le coupon-réponse situé en dernière page.



PERMANENCE URBANISME

Dans le cadre de la convention entre la commune de Poulainville et la Communauté d'Agglomération d'Amiens-Métropole pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, la prochaine permanence avec Monsieur Joël AIMARD, instructeur à la ville d'Amiens, aura lieu en mairie le **vendredi 26 juin de 9h30 à 11h30**. Il est préférable de prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

LA VIE ASSOCIATIVE

YOGA DETENTE RELAXATION : REPRISE EN SEPTEMBRE

Dans le contexte de la situation sanitaire actuelle, l'association ne réclamera pas de subvention en 2020. Elle souhaite que cette somme soit réinvestie dans des dépenses liées à l'actualité.

L'association Yoga Détente Relaxation vous informe que les cours reprendront en septembre au jour et heure habituelles, soit le jeudi à 19 h. Plus de précisions seront fournies dans le prochain bulletin.

Contact : Carole Roussel 06.72.64.25.01 ou yogadetenterelaxation@orange.fr

ASSOCIATION POULAINVILLE BOUGEONS ENSEMBLE : INFORMATIONS

√ L'Association attend les résultats du déconfinement pour définir la date de reprise des activités en bus. Cette reprise sera décidée en concertation avec les autocaristes et en fonction des gestes barrières à respecter s'ils persistent.

√ L'Association espère que le Mardi Café pourra reprendre dès septembre prochain.

√ Le Conseil d'Administration de l'Association a décidé de soutenir le personnel du CHU d'Amiens dans le cadre de la pandémie Covid 19. Après avoir pris contact avec l'association des internes de stomatologie (save our stomach) qui s'est chargée des repas, un don a été effectué à un traiteur amiénois qui a fourni ces repas. Ceux-ci ont été remis aux membres de l'équipe du service de sécurité (dont l'un d'entre eux est décédé du virus) et à différentes unités de soins du Centre Saint-Victor.

REPRISE DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Suite au décret du 31 mai 2020, les écoles de musique peuvent reprendre les cours individuels avec bien sûr les mesures sanitaires nécessaires. Par contre, les ateliers d'ensemble, musiques actuelles et la chorale ne reprendront pas. Il n'y aura pas d'auditions, ni d'examens.

Les mesures sanitaires suivantes devront être respectées :

- Distance minimale d'un mètre entre les personnes, lavage fréquent des mains, aération des locaux toutes les 3 heures, pendant 15 minutes.
- Port du masque obligatoire si la distanciation physique ne peut être garantie (pour les cours de piano : port du masque obligatoire).
- Les instruments partagés font l'objet d'un nettoyage-désinfection avant et après chaque utilisation.

Les cours reprennent donc cette semaine 24. Chaque professeur a contacté ses élèves selon ses souhaits. Les cours peuvent continuer à distance.

Pour rattraper les cours, l'année se terminera le 04 juillet au lieu du 15 juin. Compte-tenu des circonstances, il n'y aura pas de préinscriptions en juin 2020.

Les inscriptions pour l'année 2020/2021 se feront les **mercredi 9 septembre 2020 et samedi 12 septembre 2020**. La reprise des cours est programmée le **14 septembre 2020**.

AUSSITÔT REÇUS, AUSSITÔT DISTRIBUÉS

Les dernières commandes de masques pris en charge collectivement par la commune, le conseil Régional et Amiens -Métropole nous sont parvenus le mardi 18 mai. Le jour même, une dizaine de volontaires (ouf, pas un de trop), bénévoles et élus, ont rempli en début de soirée les enveloppes préparées au préalable par le secrétariat. Un masque lavable et 2 masques chirurgicaux ont été fournis à chaque Poulainvillois âgé de plus de 12 ans. La distribution s'est déroulée dès le lendemain grâce à l'appui de ces bénévoles et des employés. Merci encore à tous les volontaires qui ont répondu présent et toutes nos excuses pour les quelques erreurs de distributions.

**COUPONS-REPONSE****PARTICIPATION AUX COMMISSIONS**

(à retourner en mairie avant le 30 juin 2020)

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° DE TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

Souhaite participer à la commission communale :

Signature :

MAISONS FLEURIES

(à retourner en mairie avant le 26 juin 2020)

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Téléphone :

Souhaite participer au concours des maisons fleuries.